

Renvoi au comité de salut public du don du citoyen Tandau qui offre un outil pour le forage des canons de fusil, lors de la séance du 12 germinal an II (1er avril 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité de salut public du don du citoyen Tandau qui offre un outil pour le forage des canons de fusil, lors de la séance du 12 germinal an II (1er avril 1794). In: Tome LXXXVII - Du 1er au 12 germinal An II (21 mars au 1er avril 1794) p. 683;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1968_num_87_1_21069_t1_0683_0000_4

Fichier pdf généré le 30/01/2023

pèse vos crimes dans sa main, et le glaive de la loi vous attend. S. et F. »

Et. BAUDINOT (*agent nat.*), BOUNIN, GAYET (*v.-présid.*), DARGAUD, P. SAULNIER.

35

Le citoyen Tandau fait offrande à la patrie d'un nouveau moyen pour forer et polir, au même instant, un canon de fusil par un seul homme : il a en outre celui d'en accélérer le travail avec moins d'efforts : il fait don à la Convention des desseins qu'il a faits à ce sujet.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au comité de salut public, section des armes (1).

36

Le 1^{er} bataillon de la gendarmerie à pied, 33^e division, suivant l'armée des côtes de Cherbourg, exprime à la Convention les sentiments d'horreur qu'il a conçus, en apprenant la conspiration des contre-révolutionnaires qui voulaient attenter à la représentation nationale. Ces braves militaires jurent tous de mourir en défendant la République, et de combattre ses ennemis jusqu'au dernier soupir : ils offrent une somme de 300 liv., déposée sur le bureau, pour le soulagement des veuves et orphelins des défenseurs de la patrie.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Caen, 8 germ. II] (3).

« Représentants,

Le 1^{er} bataillon de la gendarmerie à pied, 33^e division, suivant l'armée des Côtes de Cherbourg, vient d'apprendre avec douleur qu'une conspiration des plus horribles voulait attenter à la représentation nationale et à la liberté du peuple français. Nous avons frémi tous à cette nouvelle. Le bataillon se serait transporté en masse à la Convention pour lui faire un rempart que les scélérats n'auraient franchi qu'en marchant sur nos cadavres palpitants. Mais après cette sainte fureur nous avons réfléchi que nos braves frères d'armes, les Parisiens, étaient là. Persuadés des sentiments qui les animent pour la liberté dont cette ville a été le premier berceau, ils soutiendront glorieusement leur ouvrage. Et toi, montagne divine, d'où découle la sagesse et la vertu qui font trembler tous les tyrans de l'univers, lance tes foudres contre tous les scélérats qui chercheraient à détruire ton auguste ouvrage. Ecrase tous les monstres du marais qui osent lever une tête altière en voulant attiser parmi nous le flambeau fatal de la guerre civile... Guerre cruelle, et dont le funeste tableau n'a pu encore s'effacer de nos yeux depuis les affaires tant ressenties du

(1) P.V., XXXIV, 320. J. Sablier, n^o 1232; B^m, 18 germ. (1^{er} suppl^t); Taudart pour Tandau.

(2) P.V., XXXIV, 320 et XXXV, 110; B^m, 17 germ. (suppl^t).

(3) C. 297, pl. 1020, p. 25.

Mans et de Savenay, où l'amour de la patrie guida nos pas. Ces conspirateurs et ces usurpateurs du droit de citoyen, avides du sang des humains, voulaient-ils donc encore une seconde Vendée ? Non, ta surveillance et ta fermeté déjoueront toujours leurs projets et la République sera affermie sur des bases inébranlables, pour le bonheur de tous. Déjà nous sommes instruits que les auteurs de cette conspiration sont sous le glaive de la loi. Le peuple souverain sera bientôt vengé ! Nous jurons tous de mourir en défendant la République, une, indivisible et impérissable et de combattre jusqu'au dernier de ses ennemis. Quoique pour la plupart courbés sous le poids des ans et couverts d'anciennes blessures, le zèle nous portera toujours où l'honneur de défendre la patrie nous appellera. Le courage fait le soldat et le guerrier français n'a pas d'âge.

Nous t'adressons la somme de 300 livres, fruit de nos épargnes, que nous destinons pour le soulagement des veuves et des orphelins de nos frères, morts en défendant la patrie. Vive la République, vive la Montagne, union, fraternité, liberté, égalité ou la mort. »

FLANDRES, KOLE-KERATH (*Chef de b^m*), LARROZE (*chirurgien*), ZARGUILGEN (*m^{at}-des-logis chef*), GUIAUT (*lieut.*), WARNIER, DUPONT, FIERRBAULT, ALLEAUME, STUARD, DECLEF (*lieut.*), ARMINJON, FRANZEN, GODEFROY, JOILLIQU (*cap^e*), SOUGEUX (*brigadier*), ANDRÉ, LEVIN (*m^{at}-des-logis*), GUIDON (*brigadier*), HÉBERT (*brigadier*), DOICQUELEN, SEHET (*secrét.-greffier*), NORAUT, MESSIE, GOULLARD, LAMOTTE, VERNON (*lieut.*), MOREL, P.-J. SOMON (*brigadier*), GUIARD, Gr. GRANTE, GYLBERT, André JAQUET, BUSLILIER, COLOMBIER, BUDUILLE, THUMERREAU, GÉRARD, GODARD, NICOLLÉ, J. MULOT, RONDEAU, LECLAIRE, HUPÉ, JENESTA, LAWRUNT, PROYER le jeune, MARTINICO, JOUSSELIN, TISSIER (*m^{at}-des-logis*), MÉNARD, DIDIET, PINSON, BAALY (*lieut.*) GAUDON, STADLER, DOUCHET, WATRIN (*m^{at}-des-logis*) Fr. DALLONNEAU, HENRIOT (*brigadier*), CHÈQUE, CHAPUIS (*cap^e*), CATINA, DUCAIL (*brigadier*), SAUSTE (*adjud^t-major*), DEROTZÉ, LAFARGUE, DURIEZ, DORQUORÉ (*brigadier*), CHIQUET, OLIN, BADEAU, CATHOUX, GUTINE, PATTENOSTRE, HOLZHER, REMILLON, GUÉDOT, BRUN, Etienne COURTURIÉ, GARNIER, NESS (*cap^e*), VANNISSON, BOITHUE, WARNIER cadet, LE RAY (*m^{at}-des-logis*), MONET, WILLARD, ROBERT, ROUDEHART, HUREL.

37

La société populaire des sans-culottes de Bouleurs, et tous les sans-culottes de cette commune, canton de Crécy, s'expriment avec énergie par l'organe d'un de leurs concitoyens (1) qui est admis à la barre et donne lecture d'une adresse.

L'ORATEUR de la députation. Législateurs,

C'est à vous que j' devons la découverte de cette horrible conspiration toute prête à éclater contre nous tous; c'est donc à vous que j'en rendons grâces, puisque sans vous, j' serions tous perdus; restez donc à votre poste; j'avous

(1) P.V., XXXIV, 320.